

Déclaration du SE-Unsa

CAPD du 27 juin 2017.

M l'inspecteur d'académie,

Depuis notre dernière CAPD,

- nous avons changé de président de la République,
- nous avons changé de gouvernement, deux fois.

Ces nouveautés s'accompagnent de changements politiques...
mais il y a des constantes qui ne sont pas modifiées :

Notre ministère reste incapable d'une gestion des ressources humaines qui anticipe et organise un minimum le fonctionnement des écoles et de ses personnels.

La « ressource humaine ».

Ici, ce sont les enseignants qui ont devoir « d'enseigner ».

Ce devoir doit s'accompagner de droits.

Par exemple, avoir un minimum de respect et d'attention pour notre vie professionnelle et les incidences sur notre vie personnelle.

La « gestion ».

C'est notre employeur, le ministère (et ici, vous, monsieur l'inspecteur qui le représentez).

Dans cette gestion, vous avez aussi des droits (un certain nombre sont à l'ordre du jour de cette CAPD) : autoriser ou refuser les demandes de temps partiel, affecter les enseignants, décider des changements de corps, des changements de grade, etc.

Mais, pour le « gestionnaire » que vous êtes, il y a aussi des devoirs :

D'abord,

le devoir d'anticiper et programmer les besoins en personnels pour qu'ils correspondent à la dotation en postes.

Cette gestion

- permettrait de ne pas refuser des centaines de demandes de temps partiels.
- n'obligerait pas à l'embauche de dizaines de personnels précaires.
- éviterait de supprimer en 3 jours un dispositif existant depuis plus de trente ans, comme les « plus de maitres », sans aucune évaluation.

Aussi, un devoir d'information sur notre métier :

- Par exemple, des informations sur les changements apportés par le protocole PPCR (date des évaluations, changement d'échelon, de grade...). L'application de ce protocole est, pour l'essentiel, au 1^{er} septembre 2017.

A quand des précisions pour la Haute-Garonne ?

- Autre exemple, les futurs professeurs des écoles stagiaires, les PES ?

Comment expliquer qu'il faut plus d'une semaine au rectorat pour les répartir sur huit départements ?

- Et un dernier exemple, pour les futurs retraités.

Ne devrait-on pas créer dans l'administration un service qui informe les personnels sur leur future pension ? Il répondrait aux méls, voire aux appels téléphoniques ?

Ensuite,

la « gestion » devrait se soucier des élèves

Des élèves

- que l'on ne laisserait pas à plus de trente dans chaque classe,
- dont l'enseignant serait remplacé,
- qui bénéficieraient de réseau d'aide, d'un AVS si besoin ...
- Et dans des classes à moins de 35°...

Et enfin,

une « gestion » qui se soucie aussi des personnels,

Des personnels,

- qui pourraient interroger leur administration,
 - qui auraient une réponse lorsqu'ils interrogent leur administration,
 - qui connaîtraient le calendrier des prises de décisions,
 - qui sauraient que ledit calendrier sera respecté,
 - qui auraient tous une affectation avant la fin de l'année scolaire,
 - qui verraient un médecin lorsqu'un avis médical est requis.
 - qui ne verraient pas leur poste supprimé pour satisfaire un caprice de communication ministérielle...
 - qui bénéficierait de l'aide administrative prévue dans les textes
- etc

Et avec ces devoirs respectés, Monsieur l'inspecteur, nous ferons les nôtres.

Et même, c'est promis, nous ferons la rentrée... en chantant.